

Aides à l'habitat : une permanence à disposition des habitants

Serge SMOCK, Président de la CACL, a le plaisir de vous informer de la mise en place d'une permanence « aides à l'habitat » tous les mardis de 14h30 à 16h30 au box 1 du hall d'accueil du siège de la CACL, à compter du mardi 27 février 2024.

Destinée aux particuliers demandeurs, cette permanence a pour objectif de :

- ☞ accueillir le public et lui apporter une réponse adaptée à leur situation ou demande ;
- ☞ accompagner les particuliers dans la constitution de leur dossier ;
- ☞ lever les points de blocage des demandeurs s'il y en a ;
- ☞ lutter contre la fracture numérique.

Depuis septembre 2021, 2 types d'aides à l'habitat sont proposées aux particuliers dont le logement est domicilié sur le territoire de la CACL :

1) les aides à l'accession à la propriété

Cette aide favorise la première accession à la propriété d'une résidence principale des ménages aux revenus modestes.

➔ Jusqu'à **2 500€** par ménage dans la limite des crédits annuels budgétés.

2) les aides à l'amélioration de l'habitat

Cette aide permet la réhabilitation d'un logement en mauvais état.

➔ Jusqu'à **3 000€** pour les propriétaires les plus en difficulté.

Plus de 375 000€ ont été attribués aux particuliers depuis septembre 2021.

Le dispositif « aides à l'habitat » de la CACL comprend aussi :

- ☞ les **aides aux communes du territoire intercommunal** qui permettent d'appuyer techniquement et financièrement les communes pour le renforcement de la connaissance de leur territoire en matière d'habitat et d'aménagement ;
- ☞ les **aides aux bailleurs sociaux** qui favorisent la production de Logements Locatifs Très Sociaux (LLTS) ;
- ☞ les **aides à l'investissement des structures pour la réalisation de logements à destination des publics spécifiques** (jeunes de moins de 30 ans, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.) Elles s'adressent aux associations tutélaires d'un agrément de la préfecture ou aux bailleurs sociaux.

Pour en savoir plus sur les « aides à l'habitat », rendez-vous sur le site internet de la CACL : www.cacl-guyane.fr, rubrique Aides à l'habitat.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27/02/2024

CONTACTS PRESSE

Stévie BARTHELEMY

Chargée de communication

Direction communication

Tél : 0594 28 28 28 / 0694 40 45 04

Mail : stevie.barthelemy@cacl-guyane.fr

Anne-Flore RIODIN

Chargée de mission habitat social

Direction Habitat, Aménagement & Mobilité

Tél : 0594 28 85 87 / 0694 31 51 41

Mail : anne-flore.riodin@cacl-guyane.fr